



Direction des finances

RAPPORT sur les ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Conseil Municipal du 23 Novembre 2017



Ville de Rosny/sous-Bois

Table des matières

LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE	2
LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2018	4
La suppression de la taxe d’habitation pour 80% des ménages :	4
La contribution des collectivités au redressement des comptes publics :	4
Les autres mesures du PLF 2018 et du PLPFP 2018-2022:	5
ROSNY-SOUS-BOIS DANS LE GRAND PARIS	6
LA POURSUITE DES EFFORTS DE MAITRISE DES CHARGES COURANTES	9
POUR PRESERVER DURABLEMENT LA SANTE FINANCIERE DE LA VILLE	9
Des recettes fiscales qui devraient progresser faiblement :	9
Des autres recettes qui devraient rester dynamiques :	10
Un budget du personnel maîtrisé fondé sur une politique de rémunération ambitieuse et des avantages sociaux accrus :	10
Des efforts sur les charges courantes afin de maintenir un haut niveau de service public.....	14
BUDGET 2018 : LES GRANDES ORIENTATIONS	16
L’éducation, priorité absolue du mandat :	16
Une démarche éco-responsable pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants :	18
Le renforcement de la sécurité des Rosnéens :	19
L’accroissement de l’offre culturelle, sportive et de loisirs	20
Le développement de la vie citoyenne	21
La rénovation du patrimoine et la modernisation et des services.....	21
UN PROGRAMME D’INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR FAIRE DE ROSNY-SOUS-BOIS UNE VILLE « METRO »	22
UN ENDETTEMENT STABILISE ET OPTIMISE	24
GLOSSAIRE	26

LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

La reprise économique mondiale semble se préciser en 2017, avec une croissance attendue de +2,4% aux Etats unis en 2018 et un retour au plein emploi, quand la zone euro connaît une reprise globale de l'activité économique, mais toujours une faible inflation (aux alentours d'1%). La Banque Centrale Européenne n'a d'ailleurs pas annoncé de hausse de ses taux directeurs avant 2019.

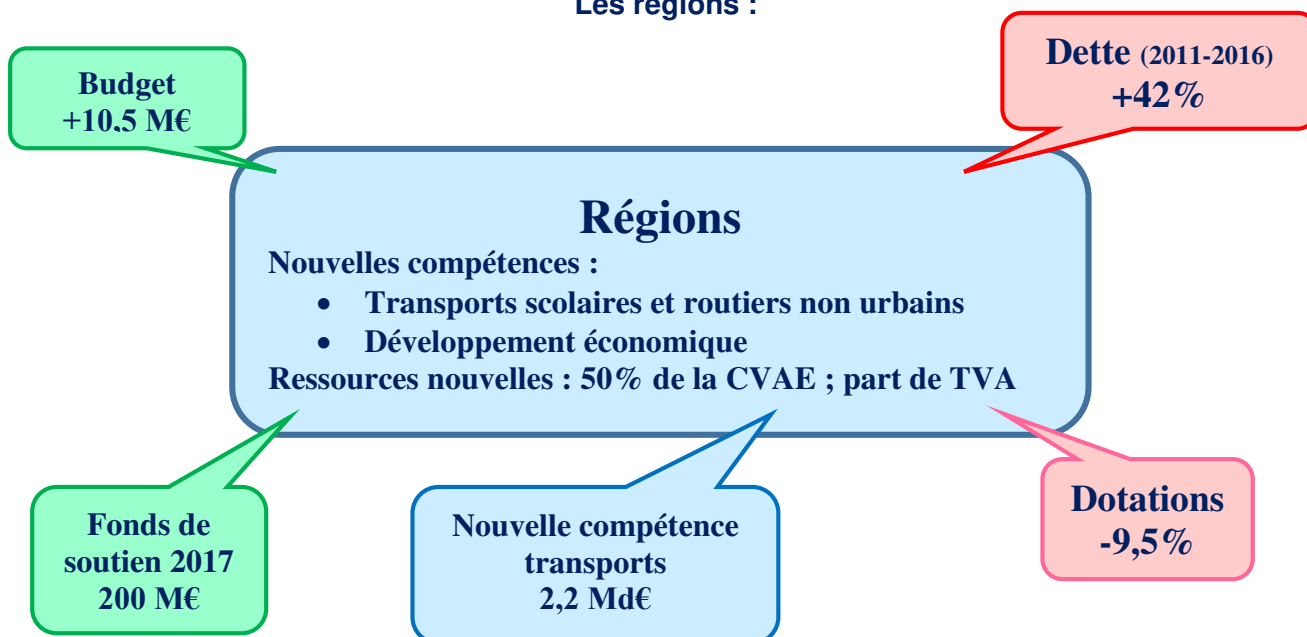
En France, une reprise se dessine également, pour le moment d'avantage tirée par l'investissement que par la consommation. La croissance française devrait ainsi avoisiner les 1,5 % sur l'ensemble de l'année 2017, meilleure performance depuis 2010, grâce à l'amélioration globale de l'environnement international, et en particulier européen, qui a permis d'enclencher une dynamique positive en matière d'investissement et d'emploi.

Les prévisions pour 2018 font ainsi ressortir une croissance d'1,7%, un taux d'inflation de 1,2% (0,9% en projection 2017) et un taux de chômage en léger infléchissement (9% contre 9,8% en 2016), le tout sur fonds de remontée très progressive des taux d'intérêts, qui devraient demeurer en territoire négatif pour les taux variables (-0,2% pour l'euribor 3 mois) et tout juste positif pour les taux fixes (1,4 % pour les taux 10 ans).

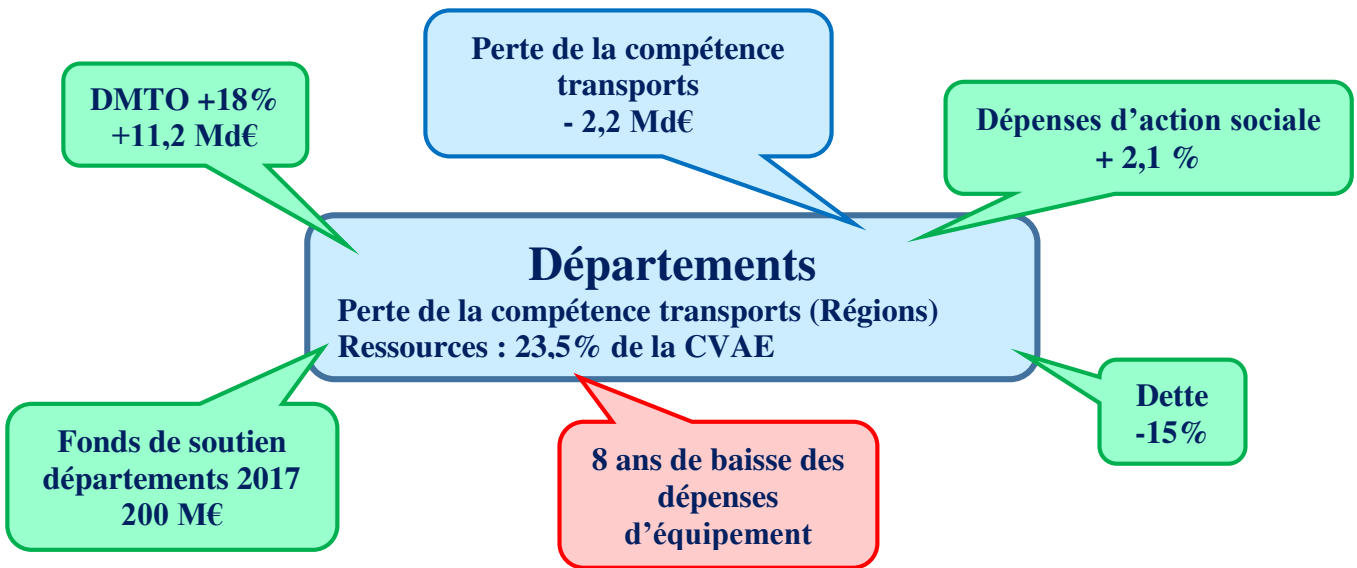
S'agissant plus particulièrement des finances publiques locales, l'épargne brute des collectivités devrait enregistrer une nouvelle progression en 2017 (+2,2% après +4,4% en 2016), en raison d'un rythme des dépenses de fonctionnement légèrement inférieur (+1,5%) à celui des recettes de fonctionnement (+1,6%), notamment grâce à une forte progression des droits de mutation, qui bénéficient en premier lieu aux départements, mais également, dans une moindre mesure, aux communes. Les dépenses d'investissement, touchées de plein fouet par les baisses successives de dotations, pourraient quant à elle enregistrer une sensible reprise (+3,7%), tout en restant à un niveau bas à ce stade du cycle électoral (49,1 milliards d'euros). L'encours de dette progresse très légèrement (+0.3% soit 182,2 milliards d'euros).

Panorama des collectivités locales en 2017 :

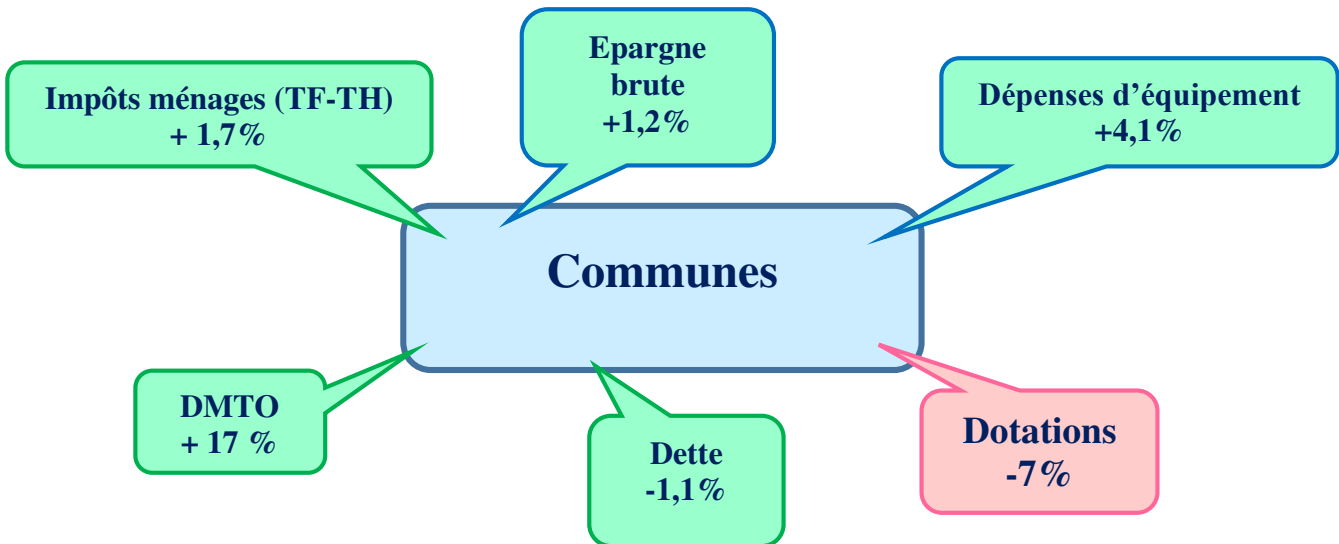
Les régions :



Les départements :



Les communes :



Le projet de loi de finances (PLF) 2018

Au moment de la finalisation du budget 2018, la loi de finances pour 2018 ne sera pas définitivement adoptée par le Parlement. Toutefois, les mesures du projet de loi de finances (ci-après PLF) relatives aux collectivités ont d'ores et déjà été intégrées dans le projet de budget en cours d'élaboration.

- **La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages :**

Disposition-phare du PLF 2018, la **confirmation de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80% des ménages** (art. 3). Bénéficieront de ce cadeau fiscal les ménages dont le revenu fiscal est inférieur à 27 K€ (personne seule) ou 43 K€ pour un couple, qui verront progressivement leur contribution au titre de la TH réduite entre 2018 (-30%) et 2019 (-65%), pour en être totalement exonéré à compter de 2020. Le gouvernement a précisé que cette mesure prendra la forme d'un dégrèvement, et non d'une exonération, en vertu duquel l'Etat se substituera aux contribuables bénéficiaires pour compenser le manque à gagner pour les collectivités, dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. Ainsi, si la Ville ne devrait en principe pas perdre un euro, il n'est pas à exclure que l'Etat finance à terme ce dégrèvement via une nouvelle baisse des dotations aux collectivités. De plus, les communes seraient désormais quasiment privées de toute politique fiscale en matière de TH, toute évolution ultérieure du taux ou des abattements ne portant dorénavant que sur 20 % de leurs contribuables (qui représentent environ 40% du montant de TH)¹. Cette mesure interroge sérieusement l'autonomie fiscale des collectivités, en particulier des communes, déjà fortement mise à mal par le transfert, en vertu de la loi NOTRe, de l'intégralité de la fiscalité économique à l'intercommunalité (EPT et MGP), qui reverse en contrepartie une dotation dont le montant est figé, privant les villes du bénéfice de la dynamique de ces impôts. Plus encore, elle porte également en elle le risque à terme d'une déconnexion fiscale entre les communes et leurs habitants. L'avenir de la TH demeure en tout état de cause très incertain, le gouvernement ayant déjà annoncé souhaiter engager une réforme plus large de la fiscalité locale, pour supprimer à terme la taxe d'habitation, dont le produit repose sur des valeurs locatives qui datent des années 70 et dont la réforme, annoncée chaque année, n'est toujours pas achevée².

- **La contribution des collectivités au redressement des comptes publics :**

Le PLF 2018 confirme le maintien de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2018, après une baisse cumulée de près de 11,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017 au titre de la contribution au redressement des finances publiques (ci-après CRFP). Pour Rosny-sous-Bois, cette contribution imposée s'est traduite, on le rappelle, par une perte de ressources de près de 11 millions d'euros sur la même période.

La DGF ne devrait ainsi pas baisser en 2018 (5,28 M€)³, quoique, si elle se confirme, la reconduction des mécanismes d'écrêtement de la dotation forfaitaire pourrait tout de même entraîner une légère diminution.

En revanche de futures baisses de dotations ne sont pas à exclure à terme. En effet, lors de la dernière Conférence nationale des territoires, le nouveau gouvernement a confirmé que les collectivités devraient à nouveau contribuer aux efforts de redressement des comptes publics jusqu'à la fin du mandat, en réalisant **13 milliards d'euros d'économie sur leurs dépenses d'ici 2022**, objectif confirmé dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPPF) pour la période 2018-2022. Ce texte indique en effet qu'un contrat sera passé avec les 320 plus grandes collectivités (Régions, départements, intercommunalités de plus de 150 000 habitants, communes de plus de 50.000

¹ De plus, le dégrèvement n'étant garanti que dans la limite des taux et abattements 2017, les contribuables exemptés pourraient se retrouver de nouveau dans le champ d'application de la TH, en cas d'évolution ultérieure des taux et/ou abattements pour compenser le surplus de taxe qui ne sera pas payé par l'Etat.

² Si la révision des valeurs locatives (VL) des locaux d'habitation, qui sert de base au calcul de la TH a effectivement été une nouvelle fois différée, on rappellera que l'Etat a en revanche finalisé en 2017 celles des locaux professionnels (commerces, professions libérale...), qui servent de base au calcul de la CFE et de la taxe foncière, laquelle avait été engagée dès 2010. Cette réforme garantit, à travers un mécanisme de neutralisation, des ressources identiques aux collectivités qui la perçoivent (communes, groupements de communes et départements). En revanche, elle induit nécessairement des transferts de charges entre les différents contribuables, plus marquées pour ceux dont les valeurs locatives étaient les plus éloignées de la réalité économique actuelle du marché de l'immobilier. Ainsi, les enseignes au sein des centres commerciaux connaîtront la hausse moyenne la plus importante (+48%), celle des boutiques et magasins donnant sur rues, étant plus modérée (+2%). A l'inverse les hypermarchés et supermarchés verront leur VL réduite respectivement de -16 et -12%. Cet impact sera toutefois progressif, la révision étant lissée sur 10 ans, soit une progression annuelle allant de -1.6% (hypermarchés) à +4,8% (magasins au sein des centres commerciaux).

³ On rappellera que la « dotation de compensation de la part salaire de l'ex-taxe professionnelle » (DCPS), qui faisait partie intégrante de la DGF jusqu'en 2015, est désormais intégrée, depuis 2016, dans l'allocation de compensation (AC) reversée aux communes par la Métropole du Grand Paris. Son montant est gelé en valeur 2015 (3,96 M€).

habitants), en vertu duquel leurs dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus d'1,2%⁴ par an entre 2018 et 2022 (inflation comprise). En réalité, compte tenu des prévisions d'inflations (+1,4 % en 2020 puis +1,75% pour 2021 et 2022), c'est bien une baisse qui est imposée, ces dépenses étant par ailleurs largement contraintes (indices de revalorisation des prix, hausse du point d'indice, GVT,...).

Si la volonté affichée du gouvernement est clairement de contraindre les collectivités à contribuer à nouveau à la réduction du déficit public, il augmente, dans son budget 2018, toujours déficitaire, ses propres dépenses de 8,5 milliards d'euros. L'Etat ne prévoit par ailleurs pas de se désendetter dans les années qui viennent puisqu'il fait porter l'effort de désendettement à hauteur de 30% sur les collectivités locales...qui ne représentent que 20% de la dette totale.

Il reste toutefois à ce stade de nombreuses zones d'incertitudes : Quelle sera la sanction en cas de non-respect de ces objectifs contractuels ? Vraisemblablement une nouvelle baisse des dotations...Quelles dépenses seront concernées ? Seules les charges de fonctionnement ou l'ensemble des dépenses, y compris les dépenses d'équipement ? Ce qui reviendrait à priver les collectivités de leur rôle essentiel de principal soutien à l'investissement public...Il est probable que les prochaines conférences nationales des territoires viennent apporter une partie des réponses.

- **Les autres mesures du PLF 2018 et du PLPFP 2018-2022:**

S'agissant des **autres dotations (dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation)**, elles devraient être maintenues et pourraient même être légèrement en hausse s'agissant de la DSU, compte tenu de la proposition d'augmentation de 190 M€ des dispositifs de péréquation de la DGF⁵.

Quant aux **dispositifs de péréquation horizontale**, le PLF 2018 (art. 61) propose de geler le niveau du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1 milliard d'euros à compter de 2018, tout en conservant une dynamique de redistribution en fonction des ressources fiscales des communes et des intercommunalités. Même s'il est impossible à ce stade de simuler avec précision le montant de la contribution 2018 pour Rosny-sous-Bois, celle-ci ne devrait que très peu évoluer par rapport à 2017 (153 K€). La Ville devrait par ailleurs logiquement continuer de bénéficier du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF), au titre duquel elle a pu bénéficier d'un versement de 576 K€ en 2017 (après 851 K€ en 2016) et pourrait percevoir 680 K€ selon les premières simulations du forum métropolitain du Grand Paris. Toutefois, l'extrême sensibilité de ces deux fonds de péréquation à l'évolution des indicateurs pris en compte pour leur calcul (potentiel fiscal et revenu par habitant), tout comme le contexte législatif institutionnel mouvant, incitent à la prudence dans les prévisions du budget 2018. A ce stade, les montants notifiés en 2017 ont été reconduits dans le projet de budget 2018.

Parmi les **autres mesures du PLF 2018** de nature à impacter directement le budget de la Ville, on notera la **réintroduction d'un jour de carence** pour la prise en charge des congés de maladie des agents de la fonction publique, dont l'impact budgétaires est estimé à -120 K€, ou encore la **revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés** (+15 K€). Notons également que le reversement de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement via le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui jusqu'ici donne lieu à une déclaration complexe et fastidieuse, pourrait être automatisé à compter de 2019.

Enfin le **PLPFP renforce la « règle d'or » budgétaire des collectivités à compter de 2019**, en introduisant un nouveau ratio prudentiel d'endettement : la « capacité de désendettement », qui correspond au nombre d'années que mettrait une collectivité à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement. Ce ratio ne devra désormais pas dépasser 11 à 13 ans pour les communes de plus de 10 000 habitants et EPCI de plus de 50 000 habitants. Compte tenu de sa politique de stabilisation de l'endettement, mais également de l'amélioration depuis 3 ans de son autofinancement, la capacité de désendettement de Rosny-sous-Bois atteignait 4 ans en 2016 (4,9 ans si l'on inclut, dans l'encours de dette de la Ville, l'emprunt souscrit par le délégataire pour financer la rénovation du Centre aqua-nautique), soit bien en deçà des futurs plafonds légaux.

⁴ Le Sénat vient de déposer un amendement visant à relever ce taux à 1,9%

⁵ Le PLF 2018 propose d'augmenter la DSU de 90 K€, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 90K€ et la dotation de péréquation des départements de 10 M€.

Rosny-sous-Bois dans le Grand Paris

En 2018, **les transferts de compétences entre collectivités** issues de la Loi Notre se poursuivront. Rappelons que, depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville n'exerce plus les compétences PLU, assainissement, déchets ménagers et politique de la ville, lesquelles relèvent désormais de l'EPT Grand Paris Grand Est, auquel la Ville appartient. Les transferts de personnels correspondant sont en cours ou achevés et la Ville contribue financièrement à ces compétence via un versement annuel au titre du fonds de compensation de charges transférées (FCCT), dont le montant est ajusté chaque année par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au regard des coûts réellement supportés par l'EPT. Précisons que les compétences déchets et assainissement ne sont pas financées par ce FCCT, l'EPT percevant désormais l'intégralité de la TEOM et de la redevance assainissement pour l'ensemble des 14 communes.

2^{ème} étage de la fusée : les compétences aménagement et développement économique, qui seront désormais partagées entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et les EPT, en fonction de la reconnaissance ou non d'un intérêt métropolitain, qui doit être défini d'ici la fin de l'année 2017.

Enfin, les contours de la compétence environnement, qui relève désormais de la MGP, sont en cours de définition sur la base d'un recensement exhaustif de l'ensemble des actions exercées jusqu'ici par les villes. Elle a en revanche jusque fin 2018 pour définir sa politique en matière d'habitat, pour laquelle elle élabore actuellement son Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH).

Les compétences transférées à la Métropole et aux Territoires :

MGP

- Développement et aménagement économique, social et culturel,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Politique locale de l'habitat
- Aménagement de l'espace métropolitain

GPGE

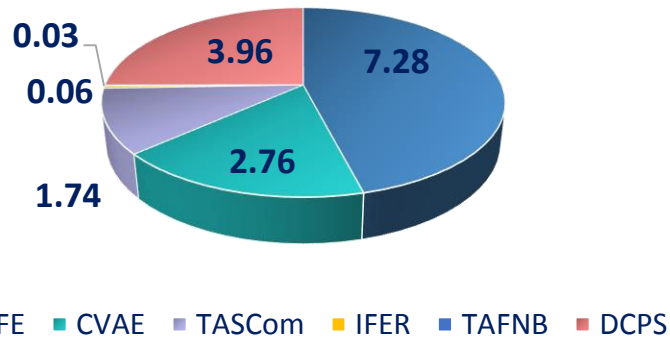
- Eau et assainissement
- Elaboration du PLUI
- Gestion des déchets ménagers et assimilés
- Politique de la Ville
- Equipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportif d'intérêt territorial*
- Actions sociales d'intérêt territorial*
- *Aménagement de l'espace métropolitain***
- *Développement et aménagement économique, social et culturel***
- *Politique de l'habitat***

(*) Suivant la définition de l'intérêt territorial, à défaut, les communes restent compétentes.

(**) Suivant la définition de l'intérêt métropolitain, à défaut l'EPT est compétent

En termes de financement, les jeux complexes de flux financiers entre communes, EPT et Métropole se poursuivront en 2018, la Ville contribuant aux charges transférées à l'EPT via le FCCT (cf supra) et à celles transférées à la MGP via une réduction de l'allocation de compensation (AC) reversée par la métropole, qui comprend, on le rappelle, les impôts économiques (CFE, CVAE, TASCom, IFER), la taxe additionnelle sur le foncier non-bâti et la dotation de compensation de la part salaire de l'ancienne taxe professionnelle (DCPS), auparavant intégrée dans la DGF.

Détail de l'allocation de compensation (en M€)



En résumé, les communes ne bénéficient désormais plus que des seuls impôts « ménages » (TH, TF), d'une DGF largement réduite et d'une dotation métropolitaine gelée en valeur 2015. Les EPT n'ont quant à eux, pour seule ressource, au-delà du FCCT versé par les Villes, que la dynamique de la CFE et ce jusqu'en 2020 seulement. Quant à la métropole, une fois reversées les AC aux communes, elle bénéficie essentiellement de la dynamique de la CVAE, qu'elle reverse en partie aux EPT et aux communes sous forme d'une maigre dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT).

La nouvelle répartition des ressources :

MGP

- Impôts économiques (CVAE, TASCom, IFER, CFE)
- TAFNB
- DCPS

GPGE

- FCCT (compensation des charges transférées)
- Dynamique de CFE (seulement jusqu'en 2021)
- TEOM, redevance assainissement

Rosny-sous-Bois

- Impôts « ménages » (TH, TFB, TFNB)
- DGF (hors CPS), DSU, DNP
- Compensation (AC) reversée par la Métropole

Le contexte institutionnel demeurera en 2018 largement mouvant et les incertitudes resteront nombreuses, même si la contrainte financière semble se relâcher, en particulier si le maintien de la DGF est confirmé en loi de finances définitive.

Soucieuse de préserver une bonne santé financière lui permettant d'investir d'avantage en faveur des Rosnéens, sans pour autant s'endetter déraisonnablement, ni augmenter la fiscalité, la majorité municipale proposera un budget 2018 conforme aux objectifs suivants :

- Maintien des efforts sur la section de fonctionnement pour préserver et même améliorer sensiblement l'autofinancement ;
- Maintien et accroissement des services aux Rosnéens ;
- Aucune hausse des taux de fiscalité ;
- Stabilisation de l'encours de dette ;
- Hausse des dépenses d'équipements, s'inscrivant dans une PPI ambitieuse axée autour des priorités du mandat (éducation, cadre de vie, sécurité), avec une enveloppe qui devrait s'établir aux alentours de 17 M€ ;
- Poursuite des actions engagées en matière de développement durable.

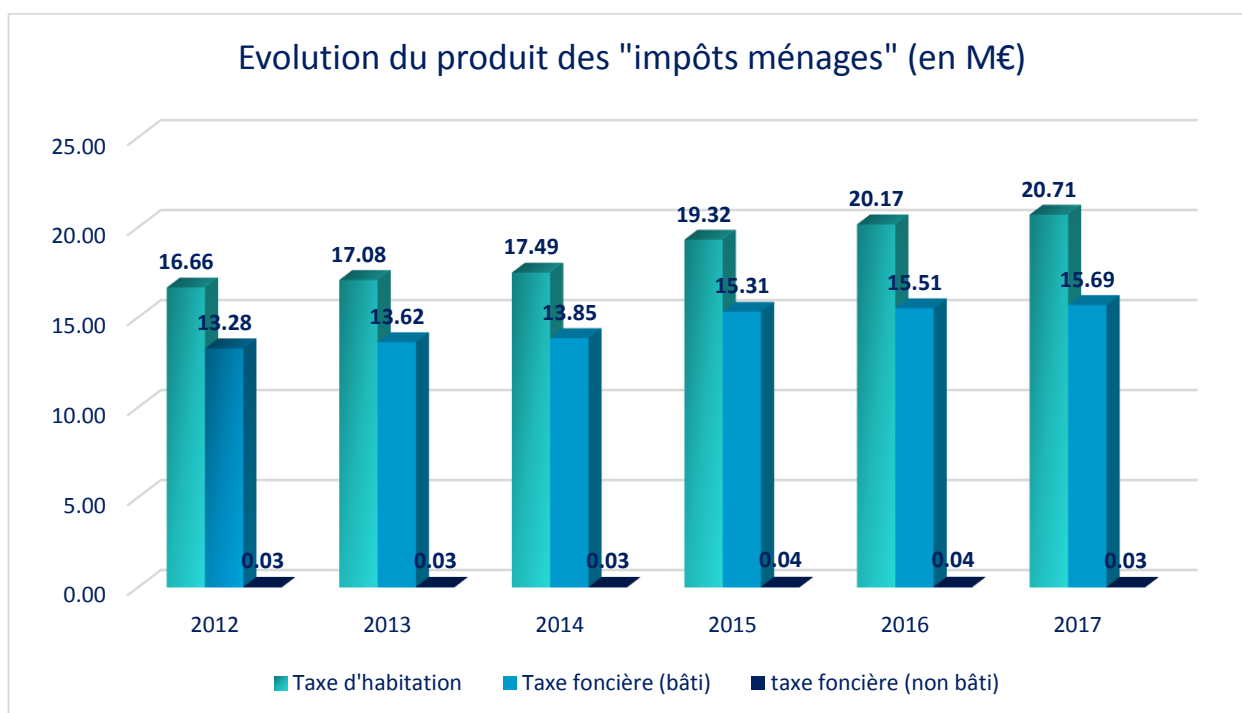
LA POURSUITE DES EFFORTS DE MAITRISE DES CHARGES COURANTES POUR PRESERVER DURABLEMENT LA SANTE FINANCIERE DE LA VILLE

Pour accroître encore sa capacité à investir, sans augmenter la fiscalité, la Ville poursuivra en 2018 ses efforts engagés de réduction de ses dépenses courantes. Ainsi, le budget proposé pour 2018 se fera sans augmentation des charges de personnel, les autres dépenses courantes ne progressant qu'à hauteur de l'évolution des recettes (+2,5%), permettant ainsi de préserver une épargne brute (ou autofinancement) prévisionnelle de 6 millions d'euros (hors dépenses imprévues).

- **Des recettes fiscales qui devraient progresser faiblement :**

La **Ville n'augmentera pas ses taux en 2018**. Elle ne bénéficiera donc que de la dynamique physique des bases, et d'une revalorisation forfaitaire correspondant à l'inflation définitive constatée en 2017⁶.

A ce stade, la ville envisage une progression totale des bases de +2% par rapport aux montants provisoires notifiés en 2017 (les recettes fiscales définitives 2017 n'étant pas encore connues), ce qui rapporterait un peu plus de 700 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2017.

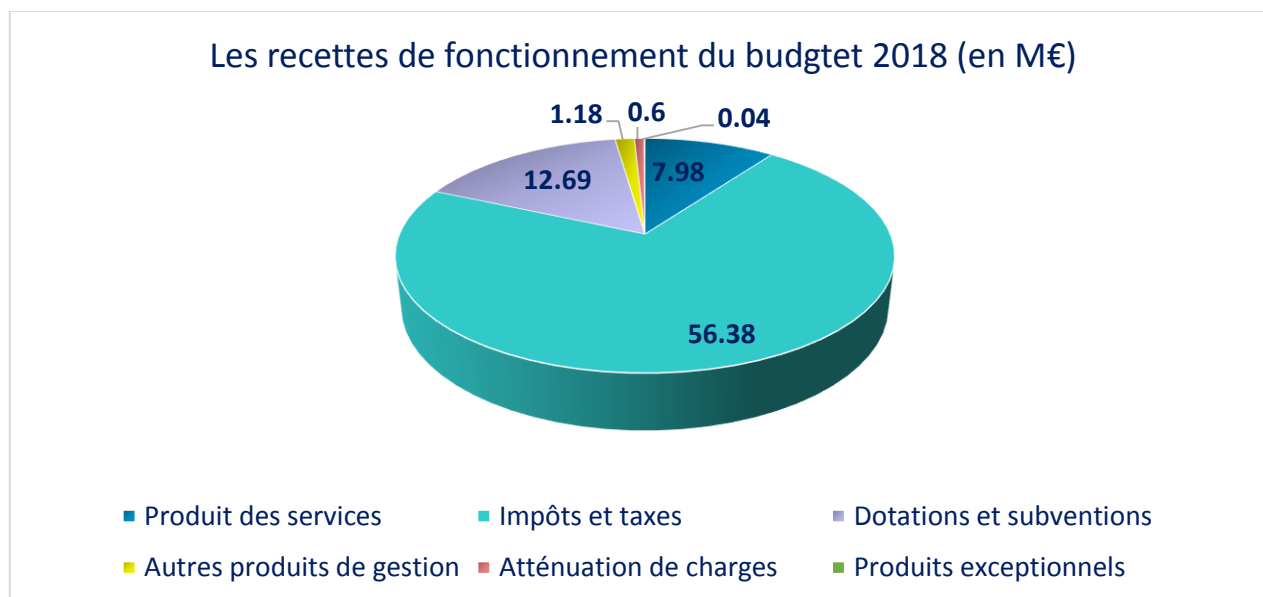


⁶ La loi de finances pour 2017 qui avait fixé la révision forfaitaire des bases de fiscalité locale à +0,4% en 2017, avait précisé qu'à compter de 2018 ces bases seraient chaque années revalorisées suivant l'inflation définitive constatée l'année précédente, et pourraient ainsi être revalorisées d'environ +1% en 2018.

- **Des autres recettes qui devraient rester dynamiques :**

En dépit du **retrait de la subvention du département pour la petite enfance** (-360 K€)⁷, **et de la perte du financement des contrats aidés** (-215 K€), les ressources de la Ville devraient demeurer globalement dynamiques en 2018, compte tenu notamment de la renégociation des conventions conclues avec la CAF sur les secteurs de la petite enfance (+310 K€) et des activités périscolaires (+205 K€), du fait de l'amélioration du taux de remplissage des structures et de la hausse des effectifs, ou encore d'un ajustement à la hausse de la prévision en matière de participations de familles pour les activités scolaires et périscolaires (+300 K€)⁸.

Globalement, les **recettes de fonctionnement devraient progresser en 2018 de +1,9 millions d'euros (+2,5%)**



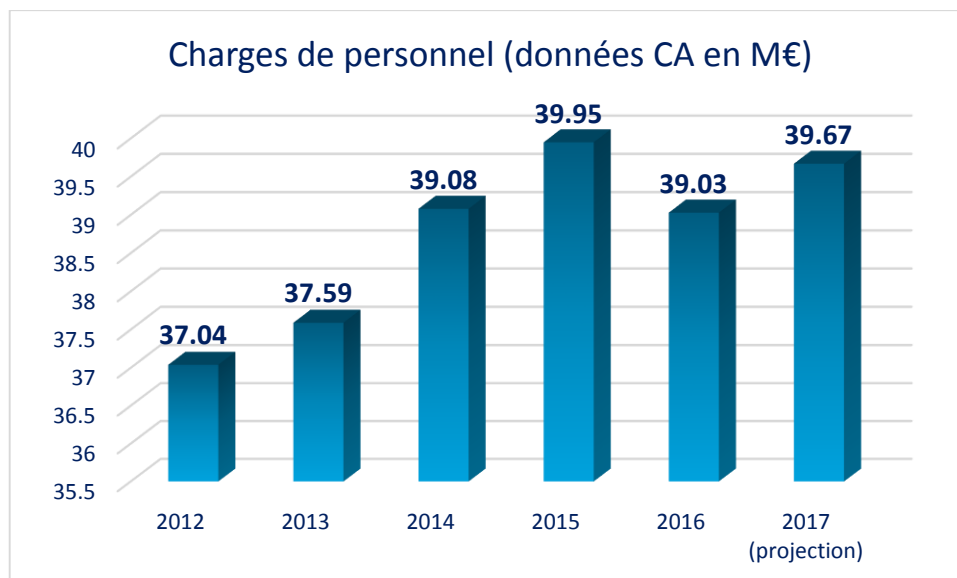
- **Un budget du personnel maîtrisé fondé sur une politique de rémunération ambitieuse et des avantages sociaux accrus :**

Lourdement impactées ces dernières années par les politiques nationales (mise en place de la réforme dite des « parcours professionnels carrière et rémunérations » (PPCR), hausse du point d'indice, organisation des élections...), ces dépenses devraient être relativement épargnées en 2018, en particulier si le rétablissement du jour de carence est confirmé en loi de finance définitive. Même si la poursuite du PPCR devrait tout de même peser de façon non négligeable sur le budget 2018 (+250 K€), la **poursuite des efforts déjà engagés avec la mise en place d'une véritable politique de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEC), articulée autour d'un objectif de réduction de 100 postes sur le mandat**, devrait permettre en 2018, à la fois d'absorber, **sans augmentation de budget**, la progression mécanique de ces charges liées aux avancements de carrière (GVT), estimé à 280 K€, mais également de **mettre en place le RIFSEEP**⁹. La Ville a ainsi souhaité que cette revalorisation du régime indemnitaire bénéficie à l'ensemble des agents de la collectivité, en premier lieu ceux ayant les salaires les moins élevés, tout en conservant une part pouvant varier en fonction de l'engagement professionnel. L'impact budgétaire de cette mesure pour 2018 est estimé à +450 K€.

⁷ Cette suppression, annoncée dès 2016, avait déjà impacté le budget 2017 à hauteur de -120 K€. En 2018, ce sera une nouvelle perte de ressource de l'ordre de 240 K€, le financement en année pleine atteignant 360 K€ au moment de l'annonce de sa suppression.

⁸ Cette hausse est à nuancer car largement due à une sous-estimation des produits au BP 2017.

⁹ « Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ». Ce nouveau dispositif, créé par décret du 20 mai 2014, obligatoire pour les agents de l'Etat et des collectivités, se substitue à l'ensemble des régimes indemnitaires applicables jusqu'ici.



En regard des suppressions de postes et redéploiements de personnel, les **rare créations de postes porteront sur des secteurs sanctuarisés** : des ATSEM¹⁰ pour faire face à la hausse des effectifs scolaires, des effectifs de Police municipale renforcés (création de 4 postes d'ASVP), ou encore un contrôleur de gestion pour identifier les pistes d'économie à venir et valoriser l'action de l'ensemble des services.

D'autre part, après une période d'expérimentation sur la 2^{ème} partie de l'année 2017, **la Ville fait le choix d'externaliser progressivement l'entretien ménager des locaux**, source d'économies à terme, une fois l'ensemble des agents redéployés sur des postes vacants.

La Ville, qui ne pourra plus bénéficier du dispositif des contrats aidés, supprimé au cours de l'été par le Gouvernement, **renforcera en revanche sa politique en faveur de l'apprentissage** en passant de 12 à 16 apprentis (+50 K€).

Elle conservera par ailleurs sa politique sociale ambitieuse en faveur du personnel, **en maintenant son adhésion au CNAS et en subventionnant l'association « AERO »**, toute nouvelle amicale du personnel, qui se fera fort de redynamiser les temps forts en faveur des agents (Noël des enfants, soirée des vœux, loto...).

Par ailleurs, l'accent sera mis à nouveau sur la formation des agents, d'autant plus nécessaire compte tenu des mobilités internes et redéploiement de personnels en lien avec la GPEC, au moment où le CNFPT réduit son offre de formation à destination des collectivités. **Le budget consacré à la formation des agents, qui aura doublé en 3 ans**, sera porté à 210 K€ (+53 K€).

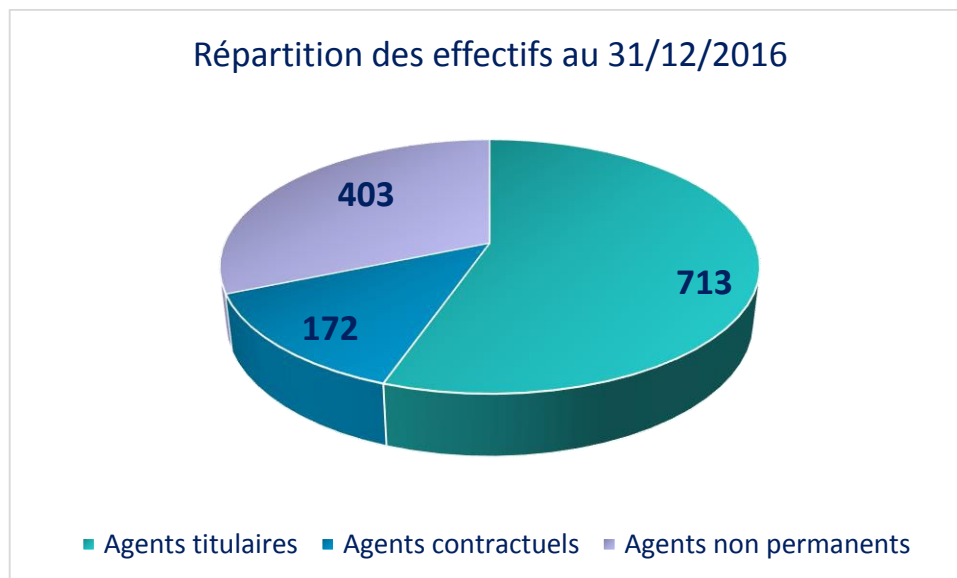
De plus, il est envisagé de recourir à **une journée supplémentaire par semaine de vacation de l'assistante sociale du personnel**, dont les services ont pu être très appréciés des agents sur certaines situations délicates.

Enfin, la réflexion engagée autour du temps de travail a permis d'aboutir en 2017 à des **nouveaux cycles de travail**, d'une durée hebdomadaire de 37h30, conforme à la réglementation, tout en adaptant les plages horaires d'ouverture des services aux besoins des Rosnéens.

¹⁰ « Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ».

Informations relatives à la structure des effectifs
(Données bilan social 2016)

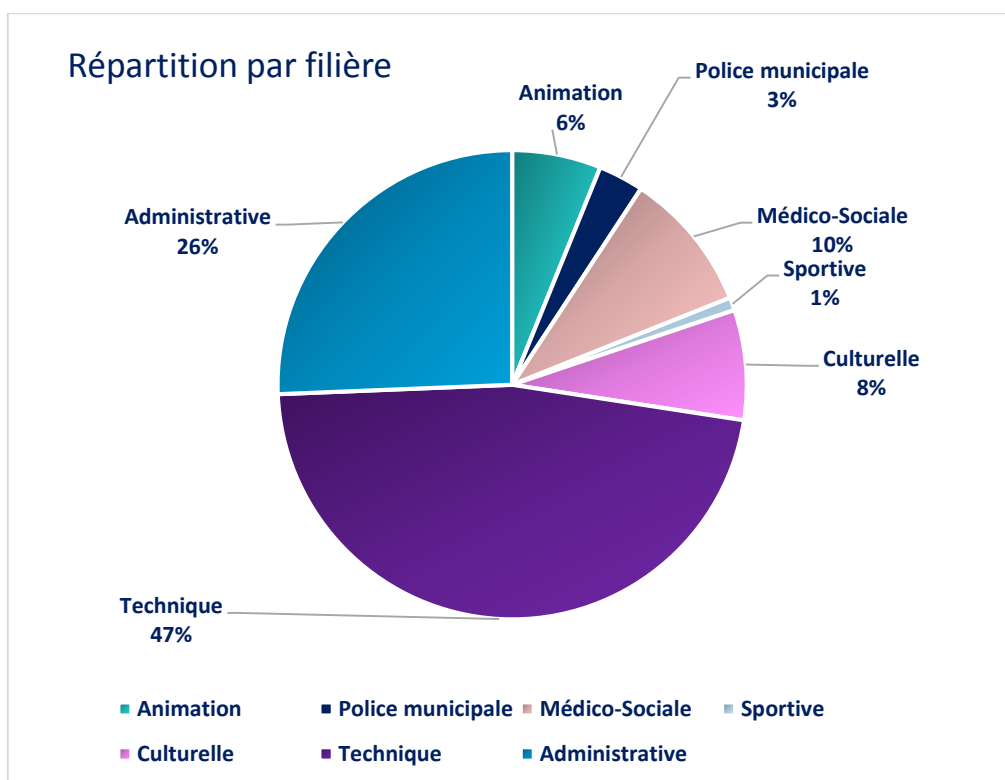
Au 31 décembre 2016, la Ville employait 1288 agents, soit 1067 ETP (équivalent temps plein) :



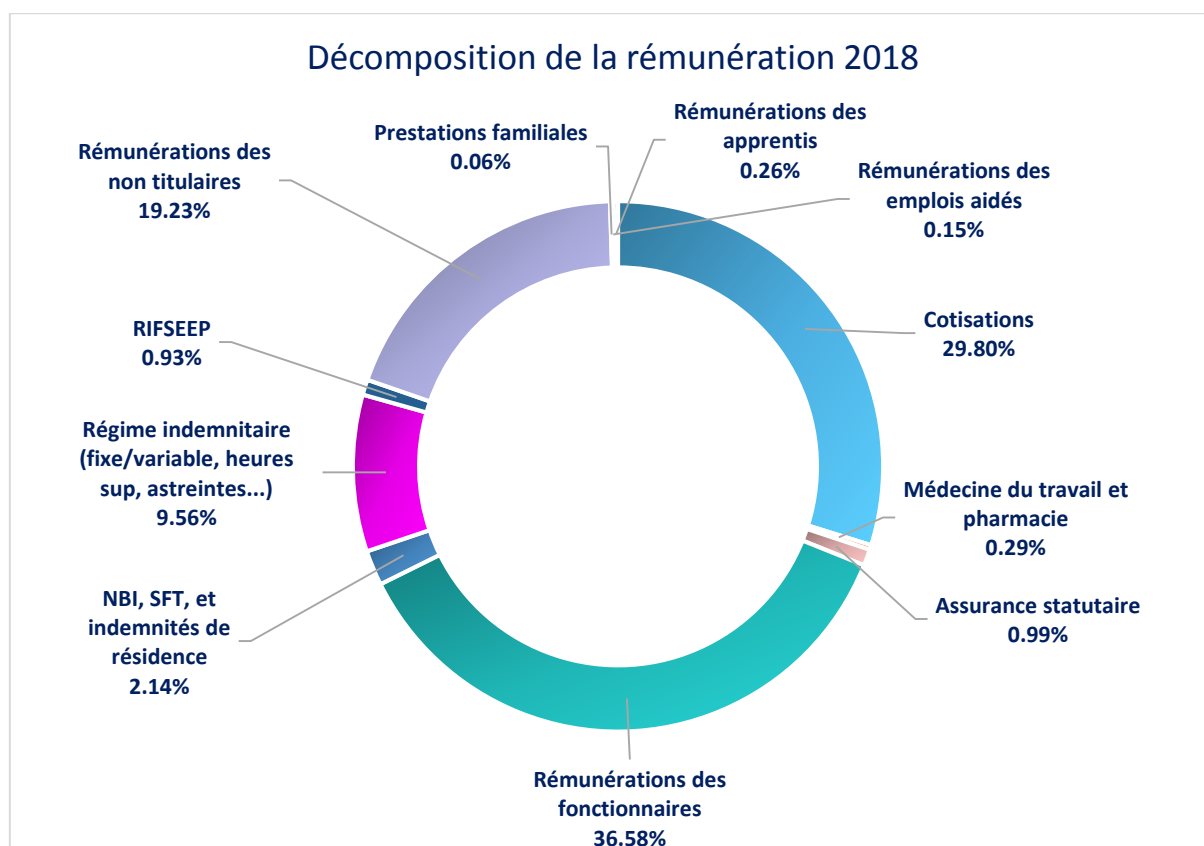
Répartition par catégorie

REPARTITION DE L'EFFECTIF SUR EMPLOI PERMANENT PAR CATEGORIE ET PAR STATUT (données bilan social 2016)				
CATEGORIE HIERARCHIQUE	TITULAIRES	STAGIAIRES	CONTRACTUELS	% EFFECTIF PAR CATEGORIE
Catégorie A	10%	8%	27%	13%
Catégorie B	12%	24%	29%	16%
Catégorie C	78%	68%	44%	71%
% EFFECTIF PAR STATUT	77%	3%	20%	100%

Répartition par filière

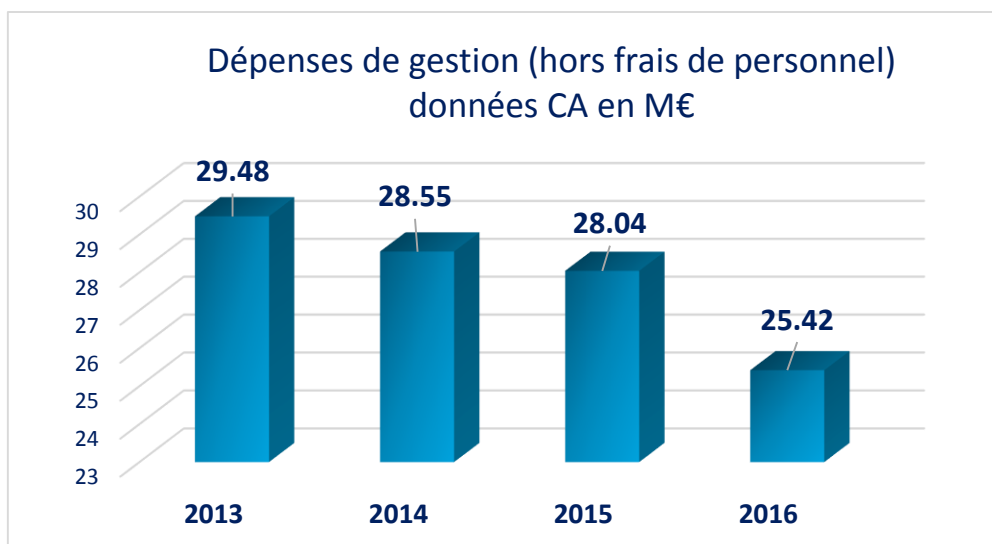


Décomposition de la rémunération 2018

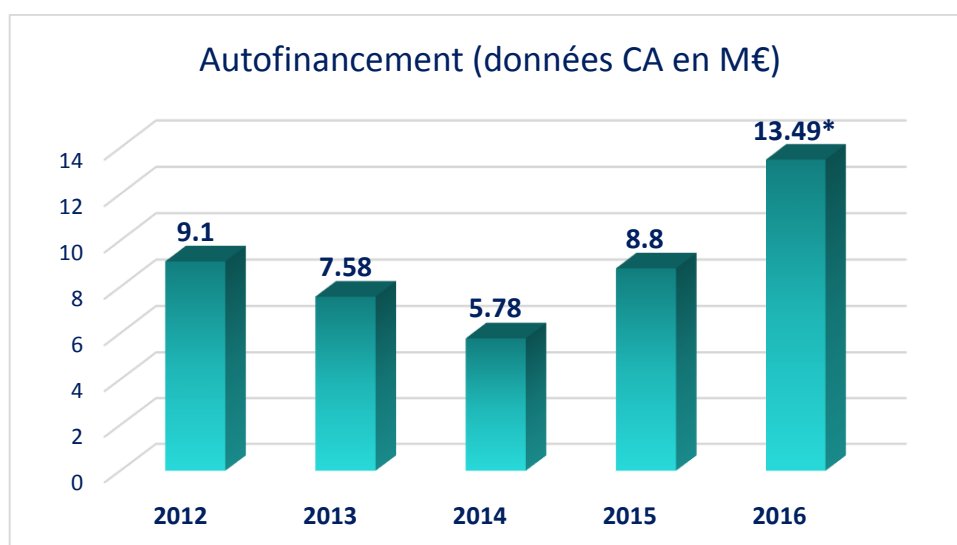


- **Des efforts sur les charges courantes afin de maintenir un haut niveau de service public**

Après une diminution de près de 2,5 millions d'euros en 3 ans (-10%), les charges courantes (hors dépenses de personnel) devraient logiquement progresser, compte tenu d'une reprise attendue de l'inflation, mais également de l'accroissement démographique de la Ville, qui pèse en particulier sur le budget consacré à l'éducation, et d'une offre accrue de services en faveur des Rosnéens. Toutefois leur progression attendue (+1,8 M€) sera contenue et n'excédera pas celle des recettes (+1,9 M€), afin de préserver un autofinancement, qui s'est nettement amélioré depuis 2014.



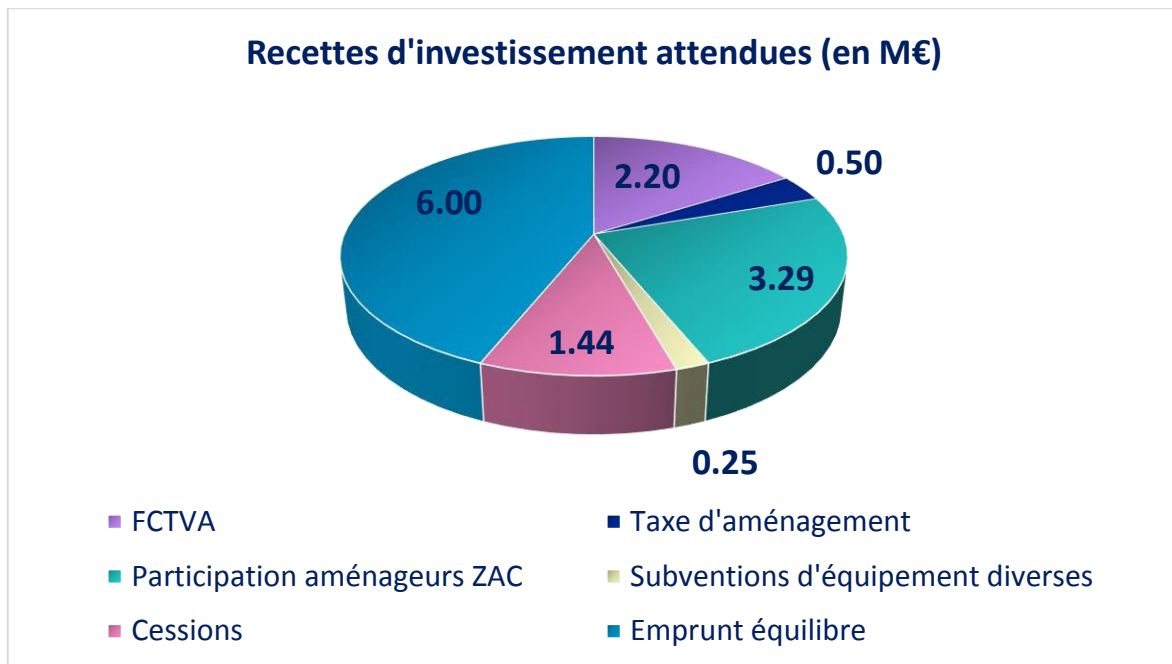
Au titre des postes qui devraient connaître les plus fortes évolutions en 2018 : le contrat de délégation de la restauration, compte tenu de la hausse des effectifs scolaires et périscolaires liée à l'ouverture du groupe scolaire des Boutours et aux nouvelles ouvertures de classes envisagées pour la rentrée scolaire 2018/2019 (+175 K€), les fluides, fortement impactés par l'amortissement des réseaux de géothermie (+150 K€), l'externalisation de l'entretien ménager (+350 K€), qui entraînera par ailleurs une diminution des charges de de personnel ou enfin l'externalisation du stationnement payant (+290 K€), qui sera compensée par des recettes supplémentaires.



(*) Hors opérations liées à la ZAC Coteaux Beauclair

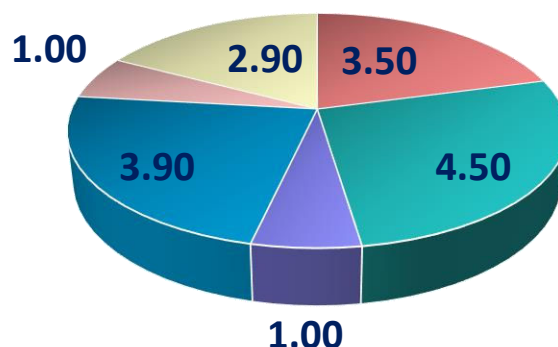
Les efforts consentis par l'ensemble des Directions sur leurs budgets de fonctionnement permettront en 2018 de proposer de nouveaux services aux Rosnéens (cf. infra). A titre d'exemple, les économies réalisées avec le nouveau marché d'impression permettront de financer intégralement la refonte du site internet de la Ville (40 K€).

S'appuyant sur ce bon niveau d'épargne, mais également sur des recettes d'équipement en nette hausse (+2,6 M€), la Ville devrait accroître encore un peu le **volume des dépenses d'équipement en faveur des Rosnéens, qui devrait s'établir aux alentours de 17 millions d'euros au budget 2018** (dont 14 M€ dès le BP, contre 8,9 M€ au BP 2017).



Budget 2018 : les grandes orientations

Les dépenses d'équipement envisagées en 2018 (en M€)



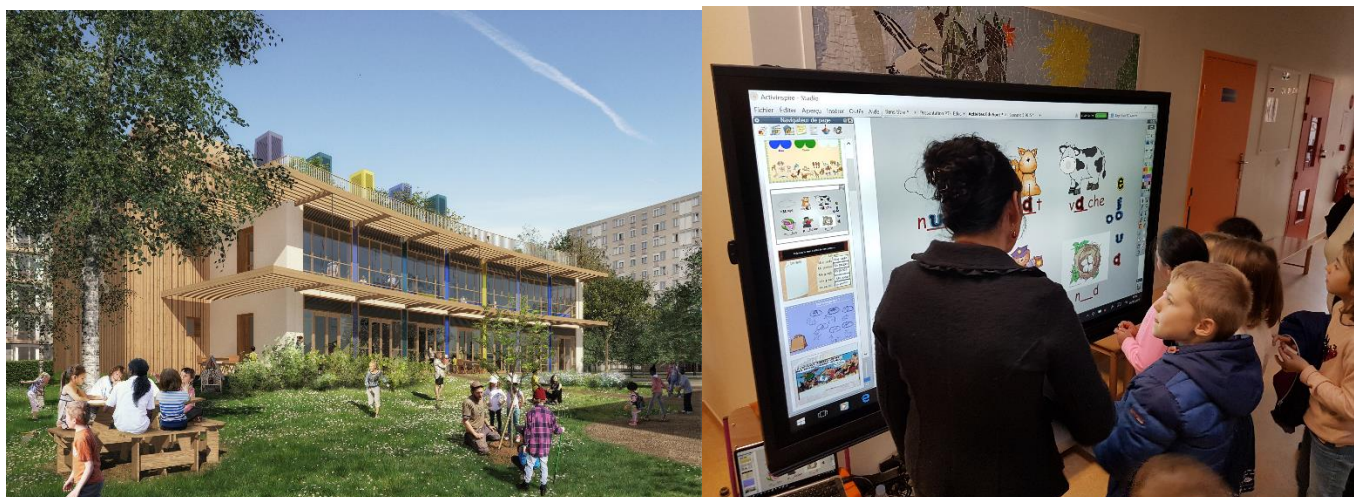
- Education
- Cadre de vie (voirie, environnement, propreté, plan lumière...)
- Sport et Culture
- Grands projets (Plateau d'Avron, Coteaux-Beauclair...)
- Entretien et accessibilité des bâtiments communaux
- Autres (vidéoprotection, modernisation/équipement des services..)

- **L'éducation, priorité absolue du mandat :**

Afin d'accueillir la population croissante sur le secteur nord de la Ville dans la perspective de l'arrivée prochaine du métro, la Ville lancera en 2018 un projet de création d'une nouvelle école, qui ouvrira en 2021 dans la ZAC Coteaux-Beauclair, via une acquisition en VEFA¹¹ avec versement d'un premier acompte dès 2018. D'autre part, elle engagera un programme de création de groupes scolaires et d'accueils de loisirs sur le quartier Bois-Perrier-Marnaudes.



¹¹ Vente en état futur d'achèvement



En 2017, avec la réalisation du groupe scolaire des Boutours, la Ville a initié un ambitieux **plan d'équipement numérique des écoles**, qui vise d'ici 2019-2020, l'ensemble des écoles élémentaires de la Ville. Chaque classe sera ainsi équipée d'un grand écran numérique et de tablettes tactiles pour les enfants. Les enseignants seront pour leur part dotés d'un ordinateur portable. Il est prévu pour cette opération une **enveloppe de 600 K€ en 2018**.

L'EDUCATION en 2018

- Démarrage de la création d'une nouvelle école dans la ZAC Coteaux Beauclair (900 K€)*
- Equipement numérique des écoles (600 K€)
- Bâtiments scolaires et périscolaires quartier Bois-Perrier Marnaudes (600 K€)
- Toiture GS Jean Moulin (200 K€)
- Travaux divers dans les écoles (435 K€)
- Travaux divers dans les crèches (85 K€)
- Cours d'écoles et abords des centres de loisirs (170 K€)
- Dotation équipement/mobilier (60 K€)

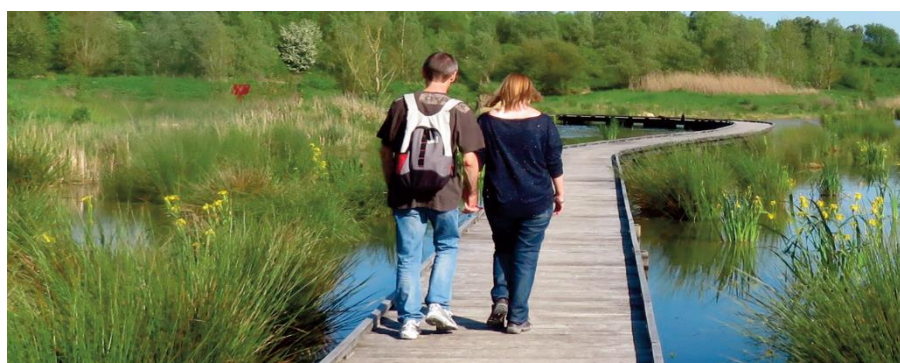
- **Une démarche éco-responsable pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants :**

Soucieuse du confort de vie des Rosnéens, la Ville continuera d'investir massivement en 2018 dans la préservation du cadre de vie en consacrant un budget de plus de 2 millions d'euros à la requalification et la rénovation de ses voiries, à commencer par la 2^{ème} phase de la rue Victor Hugo, ou encore la rue Saint-Claude. Au-delà de ses obligations en matière d'accessibilité des espaces publics et bâtiments communaux, la Ville poursuivra en 2018 sa démarche de modernisation de l'éclairage public au titre du « **plan lumière** » ou encore de **l'enfouissement de l'ensemble des réseaux électriques**. Elle mettra également en oeuvre en 2018 son nouveau « **plan propreté** » visant à l'amélioration de l'état de propreté général de la ville, en proposant une nouvelle organisation optimisée des services de nettoyage municipaux articulée autour d'une équipe dédiée à la prévention des incivilités, et d'une équipe polyvalente d'intervention rapide, bénéficiant de moyens matériels renforcés (aspirateurs urbains pour le centre-ville élargi, balayeuse supplémentaire pour le reste de la Ville).



L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE en 2018

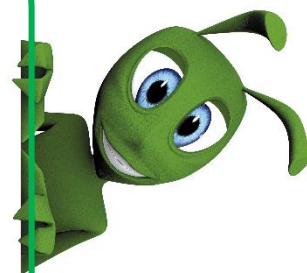
- **Rénovation des voiries (2,2 M€)**
- **Enfouissement des réseaux électriques (800 K€)**
- **« Plan lumière » (680 K€)**
- **Amélioration de la circulation et du stationnement (115 K€)**
- **Mise en accessibilité des espaces publics et bâtiments communaux (1,04 M€)**
- **Mise en place d'un « Plan propreté » (100 K€)**
- **Création d'une nouvelle aire de jeux dans le parc Decésari (60 K€)**
- **Nouvel ossuaire pour le nouveau cimetière (50 K€)**
- **Acquisition d'une nouvelle balayeuse pour le service propreté (160 K€)**
- **Un budget renforcé pour les illuminations de Noël (100 K€)**



Plus que jamais investie dans son agenda 21 local, la Ville, qui s'est dotée en 2017 d'un tout nouveau pool de véhicules électriques mutualisés, jouera pleinement son rôle en matière d'éco-responsabilité, avec entre autres, la **création de 5 stations « vélib »**, ou encore la **poursuite de l'objectif « zéro phyto » dans l'entretien de ses espaces verts**. Elle devrait également engager une **étude paysagère** pour proposer des espaces végétalisés harmonieux **au sein des cimetières** sans pour autant utiliser des techniques de désherbages nocives pour l'environnement.

ROSNY-SOUS-BOIS ECO-RESPONSABLE ET DURABLE

- **Création d'une nouvelle éco-école labellisée (« bâtiment biosourcé » et « label E+C- ») dans l'éco-quartier Coteaux Beauclair**
- **Embellissement des espaces verts (70 K€)**
- **Acquisition de nouveaux véhicules propres de type GNV**
- **Création de 5 stations « vélib » (50 K€)**
- **Poursuite du conventionnement « Autolib »**
- **Poursuite du plan « zéro phyto »**
- **Etude paysagère des cimetières (50 K€)**
- **Aménagement du parc du plateau d'Avron (140 K€)**
- **Maintien du fonds d'aide au financement des travaux d'amélioration de l'habitat**
- **Poursuite du partenariat avec l'association « Maîtrisez votre environnement »**
- **Poursuite des animations proposées en partenariat avec la « Ligue de Protection des Oiseaux »**
- **Animations jardinage pour les enfants des écoles**
- **Portes ouverts de la ferme pédagogique**
- **Semaine européenne du développement durable**



velib'



- **Le renforcement de la sécurité des Rosnéens :**

Préalable indispensable à l'amélioration du cadre de vie, la sécurité des Rosnéens sera cette année encore au cœur des priorités de la majorité municipale, qui poursuivra en particulier la démarche engagée en matière de vidéo-protection autour d'un nouveau plan de déploiement visant à équiper la Ville d'une centaine de caméras d'ici 2020. Une enveloppe de 275 K€ y sera consacrée en 2018 pour une opération estimée à près d'un million d'euros.

Le volet préventif ne sera pas pour autant écarté avec la poursuite des actions menées par la Direction de la vie des quartiers autour de l'accompagnement des jeunes et des familles, avec, entre autres, le développement des consultations de victimologie à la Maison du droit et de la citoyenneté, supervisées par des professionnels de la prévention de la jeunesse, ou encore des actions en matière de prévention routière.

LA SECURITE ET LA PREVENTION en 2018

- **Déploiement de nouvelles caméras de vidéo-protection (275 K€)**
- **Renforcement des effectifs et des moyens de la Police municipale (4 créations de postes d'ASVP)**
- **Poursuite des actions de prévention (consultations de victimologie, actions de prévention routière...)**

- **L'accroissement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs**

S'appuyant notamment sur des équipements intégralement rénovés (Centra aqua-nautique, gymnase Félix Eboué, Médiathèque Louis Aragon), **la Ville enrichira un peu plus sa politique culturelle et sportive à destination des Rosnéens**, en proposant notamment d'avantage de séances de cinéma à l'espace Simenon, des heures supplémentaires d'enseignement musical au sein du conservatoire, un nouvel outil de recherche bibliographique pour faciliter les démarches des utilisateurs des médiathèques...

Les temps fort de l'année seront tous reconduits, avec les éditions 2018 de « Rosny-Plage », pour laquelle des animations supplémentaires à destination des tous petits seront proposées, des portes ouvertes de la ferme pédagogique, du forum des associations, du marché de Noël, du banquet des seniors, qui sera proposé cette année à l'ensemble des Rosnéens de plus de 65 ans...sans oublier un feu d'artifice pour célébrer ensemble le 14 juillet.

LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS en 2018

- **Rénovation/accessibilité et renouvellement du matériel des équipements culturels et sportifs (950 K€)**
- **Augmentation du nombre de séances de cinéma (à budget constant)**
- **Accroissement du volume d'heure d'enseignement artistique au conservatoire**
- **Acquisition d'un nouvel outil de recherche bibliographique au sein des médiathèques**
- **Edition 2018 de « Rosny Plage » avec des animations supplémentaires pour les plus petits à budget constant**
- **Feu d'artifice du 14 juillet encore plus spectaculaire**
- **Acquisition des murs de la librairie « les jours heureux » pour la pérenniser**

- **Le développement de la vie citoyenne**

La Ville encouragera un peu plus le développement de la vie citoyenne à travers la mise en place d'un véritable **Conseil municipal des jeunes**, ou en accordant un **budget dédié pour les projets issus des concertations au sein des Conseils de quartiers**.

LA VIE CITOYENNE en 2018

- **Mise en place d'un Conseil municipal des jeunes**
- **Budget dédié pour les Conseils de quartiers (40 K€)**
- **Reconduite des stages citoyens**
- **Reprise des PACS par le service Citoyenneté-population**



- **La rénovation du patrimoine et la modernisation et des services**

Enfin, la Ville consacrera en 2018 un budget conséquent à la **rénovation et à la modernisation de son patrimoine et de ses services (2,3 M€)** à commencer par un programme d'étude visant à repenser les espaces du rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville et du rez-de-chaussée du Centre administratif Hoffman, ou encore la mise en place de nouveaux outils numériques au service d'une @dministration plus performante, sans oublier la poursuite de la réduction et du rajeunissement de sa flotte automobile.

LA RENOVATION DU PATRIMOINE ET LA MODERNISATION DES SERVICES en 2018

- **Entretien et rénovation des bâtiments communaux (Conservatoire, EAP, salle Madeleine Barjac, logements...)**
- **Etude sur l'accueil du centre administratif Hoffmann et les locaux de la Police municipale**
- **Rénovation du Cercle Boissière**
- **Numérisation des registres et planches cadastrales au sein des archives communales**
- **Modernisation de l'infrastructure informatique de la Ville**
- **Poursuite de la réduction et du rajeunissement de la flotte automobile**
- **Implémentation de nouveaux logiciels et outils numériques pour une @dministration plus performante (archives, inscriptions périscolaires, marchés publics...)**
- **Extension des serrures électroniques dans les bâtiments communaux**

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR FAIRE DE ROSNY-SOUS-BOIS UNE VILLE « METRO »

Après avoir réalisé **plus de 80 M€ de dépenses d'équipement entre 2012 et 2017**,¹² dont les principales opérations sont précisées dans le tableau ci-dessous, la Ville s'appuie sur une prospective élaborée en début de mandat pour proposer un ambitieux programme d'investissements, visant en particulier à préparer le secteur nord de de la Ville à l'accroissement démographique en lien avec l'arrivée du métro.

Un « coup d'œil dans le rétro » (2012-2017)

Dépenses réalisées depuis 2012 (principales opérations)	Montant (en M€)
Groupe scolaire J. Moulin	5.9
Groupe scolaire des Boutours	14.8
Travaux divers écoles et centre de loisirs	2.9
Cantre aqua-nautique	15.4
Gymnase F. Eboué	2.0
Salle de boxe	0.6
Halle sportive	1.4
Autres équipement sportifs	2.3
Médiathèque Aragon	0.4
Voiries	5.6
Enfouissement réseaux	0.9
Plan lumière	3.5
Environnement et espaces verts	2.3
Plateau d'Avron	0.5
Accessibilité	3.0
Parking centre-ville	0.7
Circulation/stationnement	2.0
Vidéo-protection	0.8
Marché de la gare	2.3
Réhabilitation Casanova	0.9
Fibrage équipements publics	1.9
Total	70.1

¹² En intégrant les projections à fin 2017, sur la base des crédits ouverts en 2017 (BP + budget supplémentaire).

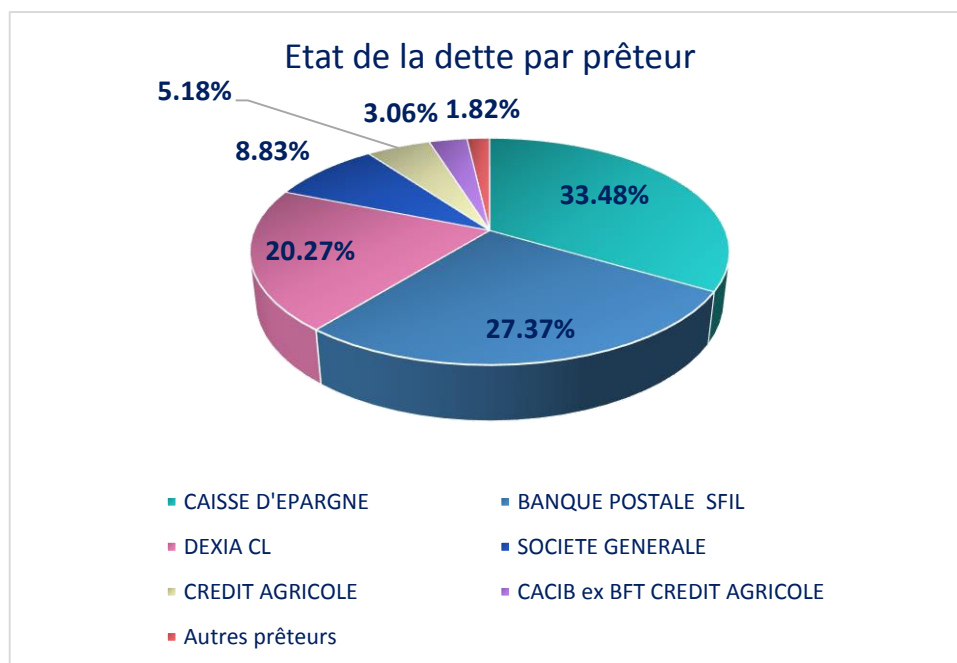
Rosny-sous-Bois, qui **se prépare dès à présent à devenir prochainement une ville « métro »**, articulée autour d'une toute nouvelle gare multimodale, devrait en particulier proposer de nouveaux équipements scolaires dans la ZAC Coteaux Beauclair et sur le quartier Marnaudes-Bois Perrier. Elle s'engage également dans un ambitieux programme de rénovation et de requalification de ses voiries en vertu duquel elle souhaite, au-delà de l'entretien classique, pouvoir chaque année refaire intégralement 2 à 3 rues ce qui lui permettrait, en 40 ans de rénover l'ensemble de son patrimoine routier, opération estimée à près de 100 millions d'euros. Enfin, elle mènera à terme, en partenariat avec GPGE et la Métropole, des projets aussi emblématiques que la réalisation du parc du plateau d'Avron ou la réhabilitation de la copropriété dégradée du 21 rue des 2 communes.

La « PPI » (2018-2020)

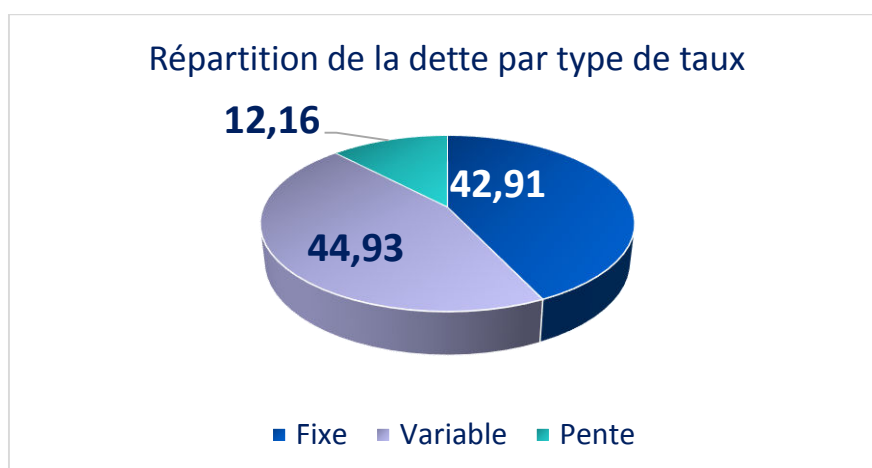
Principales opérations envisagées entre 2018 et 2020	Montant (en M€)
Groupe scolaire Coteaux Beauclair	3,3
Équipement scolaires/périscolaires Bois Perrier-Marnaudes	7,3
Ecoles numériques	1,5
Accessibilité des bâtiments communaux	2,4
Parc du Plateau d'Avron	3,6
Rénovation des voiries et accessibilité des espaces publics	5
Plan Lumière	1,3
Enfouissement des réseaux électriques	1,2
Optimisation de la circulation et du stationnement	0,6
Nouveau club seniors	2,2
Gros entretien des bâtiments	2,4
Rajeunissement de la flotte automobile	0,8
Équipement des services	1,8
Vidéo-protection	0,8
Autres	3,8
Total	38

UN ENDETTEMENT STABILISE ET OPTIMISE

Avec un encours qui devrait s'établir à **53,1 millions d'euros (1 186 €/hab.)** au 31 décembre 2017¹³, une durée de vie résiduelle de 12 ans et 5 mois, et **une capacité de désendettement de 4,9 ans**¹⁴, **la Ville continue d'afficher une très bonne maîtrise de son endettement**, pour un portefeuille de 29 lignes de crédits, panaché entre les principaux établissements bancaires présents sur le marché (Caisse d'Epargne, DEXIA, Société Générale, Crédit Mutuel, Banque Postale, Caisse des Dépôts...).



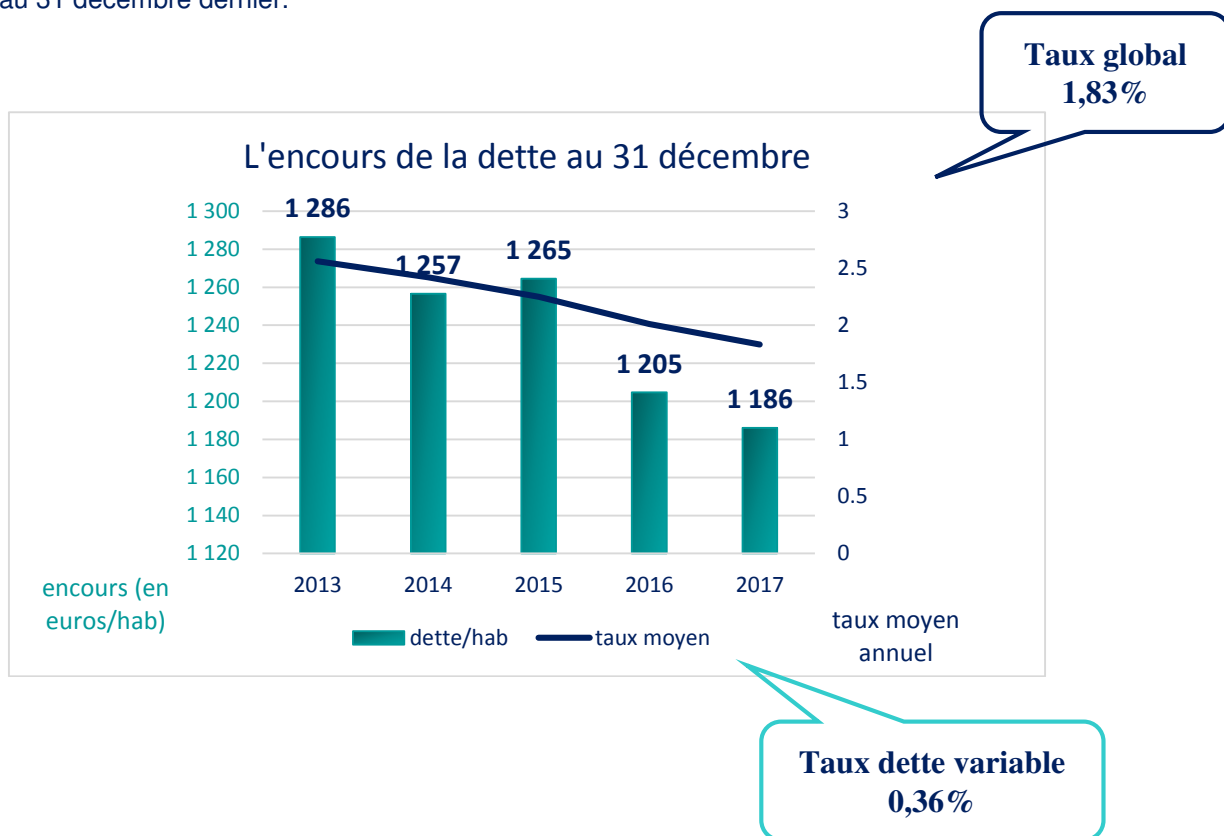
La Ville a profité de la faiblesse des taux ces 2 dernières années pour renégocier plusieurs contrats et rééquilibrer sa dette entre taux fixe et taux variable, obtenant des conditions optimales (taux fixe de 0,66%) et **réalisant au passage une économie de près de 300 K€.**



¹³ Cet encours s'établit à 65,4 M€ si l'on inclut également l'emprunt souscrit par OPALIA pour financer les travaux de rénovation du centre aqua-nautique (12,3 M€), que la Ville rembourse sur 22 ans à hauteur de 770 K€ annuels.

¹⁴ Au 31 décembre 2016, en incluant l'emprunt OPALIA

La Ville affiche ainsi au 31 décembre 2017 un **taux global inédit de 1,83 %** (0,36% pour la seule dette à taux variable), contre 2,01 % au 31 décembre dernier.



Compte tenu de sa bonne gestion de trésorerie, la Ville n'empruntera d'ici la fin de l'année 2017, que 2 millions d'euros maximum, soit bien moins que les 4 M€ prévus au budget 2017, ce qui lui permettra d'avoir d'avantage recours à l'emprunt en 2018 sans pour autant alourdir son endettement.

En effet, soucieuse de ne pas hypothéquer l'avenir, la Ville n'aura recours à l'emprunt en 2018 qu'à hauteur des emprunts qu'elle remboursera afin de ne pas augmenter son volume de dette, tout en profitant des conditions de marché, qui devraient rester optimales tout au long de l'année, la remontée des taux s'annonçant très progressive.

Enfin, l'unique prêt structuré (3E), toujours très bien orienté, devrait continuer de se comporter de façon optimale, et ce jusqu'au terme de la phase structurée (2020). On rappellera que ce contrat, issu d'un réaménagement en 2005 de 5 prêts, dont les taux se situaient au-delà des 5% aura permis, en dépit de deux années dégradées (2006 et 2007), d'économiser un peu plus de 350 000 € d'économies à l'issue de la phase structurée (2020) ; au-delà, le taux fixe de 3,98% est d'ores et déjà garanti contractuellement jusqu'au terme définitif du contrat (2030).

Néanmoins, la Ville continue d'étudier les propositions de sécurisation de ce contrat, ce qui lui permettrait d'afficher une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

Pour clore ce rapport de présentation des orientations budgétaires de la Ville pour 2018, il convient de préciser que la Ville ne votera plus désormais de budget annexe pour la pépinière d'entreprises, celle-ci relevant désormais de GPGE, au titre de la compétence développement économique, que l'EPT partage avec la Métropole. La Ville participera néanmoins financièrement à cette compétence transférée via une contribution, qui devrait être toutefois plus faible que celle qu'elle versait au titre de l'équilibre de ce budget annexe. En effet, elle a tout récemment renégocié le loyer, ce qui lui permettra également de baisser le loyer demandé aux entreprises et d'optimiser le taux de remplissage.

GLOSSAIRE

AC : Allocation Compensatrice (métropolitaine)
Ad'AP : Agendas Programmées d'Accessibilité
CET : Contribution Economique Territoriale (anciennement Taxe Professionnelle)
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
CLECT : Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées
CNAS : Comité National d'Action Sociale
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DSUCS (ou DSU) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
DCPS : Dotation pour Compensation de la Part Salaire de l'ex taxe professionnelle
DSIT : Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial
EPT : Etablissement Public Territorial
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France
FCCT : Fonds de Compensation des Charges Territoriales
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences
GVT : Glissement Vieillesse Technicité
IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau
MGP : Métropole du Grand Paris
PLF : Projet de Loi de Finances
PLPFP : Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques
PLU (I) : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)
PMHH : Plan Métropolitain de l'Hébergement et de l'Habitat
PPI : Programmation Pluriannuelle des Investissements
PPCR : Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations
PACS : PActe Civil de Solidarité
RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
TA : Taxe d'Aménagement
TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
TH : Taxe d'Habitation